



Programme de bourses Curling Canada 2025 Critères d'admissibilité et foire aux questions

Grâce à la générosité de la communauté de curling pancanadienne, Curling Canada a le très grand bonheur d'offrir deux types de bourses aux jeunes joueurs et joueuses qui poursuivent un programme d'études postsecondaires à l'année scolaire 2025-2026.

Les bourses 2025 seront remises comme suit :

Dix bourses Pour l'amour du curling d'une valeur de 2 500\$ chacune sont remises aux joueurs et joueuses de curling qui démontrent le mieux l'excellence sur la piste de curling et dans leurs études, ainsi qu'une aptitude à assumer un rôle de premier plan au sein de la communauté.

Dix bourses Tout cœur Fran Todd d'une valeur de 2 500\$ chacune sont remises à des étudiants-athlètes de curling qui incarnent un esprit de leadership communautaire et de bénévolat à travers leurs efforts de déclencher des changements pour le mieux dans et par le sport.

Informations générales :

Les bourses « Pour l'amour du curling » sont destinées aux jeunes athlètes canadiens qui se surpassent sur la piste de curling et qui maintiennent un bon dossier scolaire, tout en faisant preuve d'un engagement réel envers leur communauté, du fait de s'impliquer aux activités d'entraînement, instruction et/ou bénévolat. Ces bourses ont pour objectif de donner aux joueurs et joueuses juniors doués l'appui nécessaire pour poursuivre leurs rêves, autant sur la piste de curling que dans la salle de classe.

Les bourses Tout cœur Fran Todd sont remises aux jeunes athlètes canadiens qui incarnent les valeurs du curling, qui accordent la plus grande priorité aux efforts de redonner au sport, qui s'enthousiasment pour partager le sport de curling avec leur communauté, et qui maintiennent un bon dossier scolaire. L'objectif de ces bourses est d'offrir un soutien aux étudiants-athlètes de curling juniors pour les aider à concrétiser leurs objectifs scolaires et de bénévolat communautaire.

Avant de soumettre votre candidature, veuillez lire attentivement le texte entier des critères d'admissibilité et foire aux questions.

Admissibilité au programme de bourses :

- Le/la candidat(e) doit être un(e) citoyen(ne) canadien(ne).
- Les étudiant(e)s doivent avoir 22 ans ou moins en date du 31 décembre, 2025.



- Les candidat(e)s doivent être inscrit(e)s à temps plein pour au moins deux trimestres dans une université ou un collège canadien (automne/hiver/été). Remarque : les étudiant(e)s inscrit(e)s dans un établissement postsecondaire privé (c-à-d écoles d'enseignement professionnel) pourraient être considérés comme inadmissibles. Chaque établissement scolaire et chaque dossier de candidature est évalué sur la base de ses propres mérites. Veuillez contacter la Fondation Curling Canada avant de soumettre une demande si vous avez des doutes quant à l'admissibilité de votre établissement postsecondaire.
- Le/la candidat(e) doit obtenir une note moyenne de 70% ou une moyenne pondérée cumulative équivalente (« GPA »).
- REMARQUE : Vous ne pouvez pas bénéficier d'une bourse d'études particulière plus d'une fois. Cela étant dit, vous pouvez bénéficier d'une bourse d'études différente, pourvu que vous satisfassiez aux critères d'admissibilité :
 - o Si vous avez reçu une bourse Pour l'amour du curling par le passé, vous n'êtes pas admissible à recevoir à nouveau une bourse Pour l'amour du curling 2025 — mais vous pouvez soumettre une demande de bourse Tout cœur Fran Todd.
 - o Si vous avez reçu une bourse Tout cœur Fran Todd par le passé, vous n'êtes pas admissible à recevoir à nouveau une bourse Tout cœur Fran Todd 2025 — mais vous pouvez soumettre une demande de bourse Pour l'amour du curling. (Remarque : si vous avez reçu un prix Tout cœur Fran Todd par le passé (à savoir, un prix, non une bourse), vous êtes toujours admissible à demander une bourse Tout cœur Fran Todd 2025.
 - o Si vous n'avez jamais bénéficié d'une bourse d'études Curling Canada, vous êtes admissible à vous porter candidat(e) à l'une ou l'autre des bourses d'études, en supposant que vous satisfassiez aux critères d'admissibilité.

Critères d'octroi de bourse :

Pour les deux types de bourses, la sélection se base sur les critères suivants, pondérés en fonction des missions et valeurs de chaque type de bourse :

- Accomplissements, développement et contributions au sport de curling;
- Implication au sein de la communauté; capacités avérées en leadership;
- Passion pour le sport du curling
- Réussite scolaire

Comment soumettre une demande de bourse :

1. Créez un compte d'utilisateur et un mot de passe au portail en ligne curling.ca/foundation/youth-scholarships
2. Complétez toutes les démarches au portail de candidature en ligne et téléversez tous les documents d'appui, notamment :



- a. Lettre d'entente
- b. Morceau d'écriture (2 pages maximum) sur le thème stipulé dans le formulaire de candidature à la bourse.
- c. Deux lettres de référence
- d. Une copie de votre plus récent relevé de notes complet d'école secondaire/postsecondaire.
- e. Une photo buste et tête (haute résolution).

Date limite pour soumettre les demandes :

La date limite pour soumettre les demandes est le 9 juin, 2025 à 23h59 (fuseau horaire de l'Est). Les candidat(e)s retenu(e)s seront avisé(e) avant le 30 août, 2025 au plus tard.

Questions fréquentes :

Nombre de bourses : en 2025, vingt bourses sont disponibles, dont dix dans le volet Pour l'amour du curling et dix dans le nouveau volet Tout cœur Fran Todd.

Valeur monétaire des bourses : les vingt bourses (dix dans chacun des deux volets) à remettre en 2025 ont une valeur de 2500\$/chacune.

Ventilation de la bourse : Les candidat(e)s retenu(e)s seront remboursé(e)s des dépenses de curling, dépenses scolaires et dépenses personnelles jusqu'à une valeur totale de 2 500\$. Toutes les dépenses doivent être soumises avec reçus à l'appui au bureau national de Curling Canada avant le 31 mars, 2026 au plus tard.

Dépenses admissibles :

Les dépenses de curling admissibles incluent les frais d'inscription aux compétitions de curling, et autres dépenses relatives au curling dont : droits de ligue, voyages, logement, frais de soins de santé (chiropraticien, massothérapeute, physiothérapeute, psychologue du sport) , équipements, entraînement et développement des habiletés (droits d'adhésion à un gymnase) .

Les dépenses scolaires admissibles incluent les frais de scolarité et les frais qui relèvent de l'inscription dans un établissement éducationnel admissible. Les dépenses relatives aux cours (manuels, fournitures et équipement nécessaires pour compléter le cours) sont également admissibles.

Pour toute question ou clarification, n'hésitez pas à contacter le bureau de Curling Canada par courriel au stephanie.cummins@curling.ca ou par téléphone au 613.402.2636.